Préparer son voyage

Visa algérien

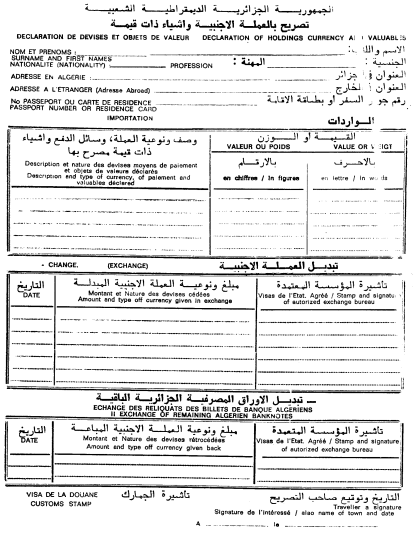

Formulaire de déclaration de devises

FORMALITES

Avant de se présenter à un poste frontière algérien les ressortissants français doivent être en possession d'un **passeport** et d'un **visa**. Ce dernier s'obtient auprès du consulat algérien dont dépend le voyageur. Pour obtenir un visa de tourisme il faut :

- soit une invitation officielle d'une famille domiciliée en Algérie
- soit une confirmation de réservation de séjour émis par une agence de voyage ou un hôtel algérien.

Un dossier complet doit être soumis au Consulat. Il comprend :

- le passeport et sa photocopie
- 3 photos d'identité
- la confirmation de réservation de séjour (fax) ou la lettre d'invitation
- la photocopie d'un bulletin de salaire
- et la somme de 220 FF en espèces

Pour les Parisiens, le consulat est situé 48, rue Bouret, Paris 19ème (M° Jaurès). Des informations peuvent être obtenues sur le serveur vocal (très bien fait) au 01 53 72 07 07.

Recommandations :

- il existe des consulats en banlieue et en province. Se renseigner impérativement sur le consulat dont vous dépendez (celui rattaché à l'adresse portée sur votre passeport) avant de vous y rendre,
- les formalités pour les ressortissants algériens ou binationaux sont différentes.

Comment obtenir une confirmation de réservation de séjour : contacter un hôtel par fax, préciser vos dates de séjour et exigez un fax de confirmation. Les Email ne sont pas considérés comme preuve de confirmation. Adresses et fax accessibles sur Internet (par moteurs de recherche mots-clés hôtels, Alger, Algérie)

TELEPHONE

Pour téléphoner en Algérie depuis la France composer le 00 + 213 + l'indicatif régional (2 chiffres) + les six chiffres de votre correspondant.
Une nouvelle numérotation des régions est en vigueur depuis le 15 décembre 2000.

A.Témouchent	43	Boumerdès	24	Laghouat	29	Sétif	36
Adrar	49	Chlef	27	Mascara	45	Sidi Bel-Abbès	48
Aïn Defla	27	Constantine	31	Médéa	25	Skikda	38
Algar	21	Djelfa	27	Mila	31	Souk Arras	37
Annaba	38	El-Bayadh	49	Mostaganern	45	Tamanrasset	29
B.B. Arreridj	35	El-Oued	32	M'Sila	35	Tébessa	37
Batna	33	El-Tarf	38	Naâma	49	Tiaret	46
Bêcher	49	Gardaïa	29	Oran	41	Tindouf	49
Bejaïa	34	Guelma	37	Ouargla	29	Tipaza	24
Biskra	33	Illizi	29	Oum El-Bouaghi	32	Tissemsilt	46
Blida	25	Jijel	34	Relizane	46	Tizi-Ouzou	26
Bouira	26	Kanchela	32	Saïda	48	Tlemcen	43

Source : Ministère des Postes et Télécommunication. Journal Liberté du 14/11/2000.

OFFICE DU TOURISME

Pour rencontrer l'ONAT (Office National Algérien du Tourisme) rendez-vous au Salon mondial du Tourisme (chaque année en mars à Paris).

DEVISES

La monnaie algérienne est le Dinar algérien (DA). Toutes les dépenses courantes telles que hôtels, restaurants, transports doivent être réglées en dinars. Les cartes bancaires ne sont acceptées que dans quelques très grands hôtels. Principalement à Alger. Elles ne sont d'aucun secours dans le sud du pays. Les retraits de dinars sont également impossibles avec une carte bancaire. Oubliez donc ce moyen de paiement. Vous devez vous munir de devises (le franc est accepté partout) en espèces ou en Traveller cheques. Le change s'effectue exclusivement dans les banques. Le change varie d'un jour à l'autre, les taux sont affichés. Le marché noir existe, mais fortement déconseillé (20% de plus environ que le cours officiel). La déclaration des devises est obligatoire à l'entrée du pays. Conservez précieusement les bordereaux de change au cas où, à la sortie du pays, les douaniers décideraient de vérifier que la différence entre les devises

	Espèce	Traveller-Cheque
1 FF	10.20	10.30
1 USD	78.20	78.99

le cours du dinar au 24 oct. 2000